L'ECHO CHAPELLOIS N°85

Mairie - 35330 LA CHAPELLE-BOUËXIC. Avril 2014

Site internet : www.lachapellebouexic.com

Edito du Maire,

Lors des dernières élections municipales, nous avons été près de 80 % à voter. C'est-à-dire beaucoup plus que la moyenne nationale. Nous avons ainsi marqué notre attachement à la vie de notre Commune.

Une nouvelle équipe a été mise en place pour 6 ans en application des nouvelles règles liées notamment à la proportionnalité qui a pour but de donner de vraies majorités. Que soient remerciés toutes celles et ceux qui n'ont pas été élus mais qui avaient choisi de s'engager et de se présenter à vos suffrages.
Merci particulièrement aux élus du dernier mandat : Marie-Thérèse LARCHER, Olivier LARCHER, Marcel MANDON, Gérard MONNERAIS, Michel RADELET et Éric SOULAINE, pour leur assiduité et leur participation active à la vie municipale.

Il s'agit maintenant de réaliser les promesses faites. Nous nous y attacherons en poursuivant notre volonté d'associer les habitants de la Commune à propos de ce que nous voulons faire de l'avenir.

Une bonne dose d'optimisme doit nous permettre d'avancer et ne pas laisser l'inquiétude annihiler tous nos projets.
Vous trouverez, dans cet écho, les diverses responsabilités partagées pour mener de front ce qui fait notre quotidien. La tâche est enthousiasmante et mérite toute notre énergie.

Sincèrement - Le Maire

Élections Européennes.
Dimanche 25 Mai 2014.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Pensez à vous munir de votre carte d'électeur et d'une pièce d'identité.

LA CHAPELLE-BOUËXIC
Vendredi 23 Mai - 20 heures.
Samedi 24 Mai - 20 heures.
Place de l'église
DINER SPECTACLE
LE BISTRODOCUS
2h de rire, de surprise, de bonheurs.
Des décors surprenants...
• Une création de la Compagnie OCUS -
Entrée : 20 €.
15 € pour les chômeurs - jeunes de 10 à 15 ans.
A NE PAS MANQUER.
Réservations : 02.99.92.01.15 (mairie).
mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr
LE
CREATION (TROP) COLLECTIVE DE LA CIE OCUS
BISTRODOCUS
Illustration : Anna Hubert et Jean Le Peltier / Photo : Stéphane Mahé / Graphisme : Ludivine Lucas

L'association Familles Rurales de La Chapelle Bouëxic a fêté joyeusement ses 20 ans le dimanche 6 avril.

Ce dimanche a également été l'occasion d'un grand coup de chapeau à Edith Coudrais pour le travail accompli pendant les 10 ans de sa présidence, « Que d'émotion » !
Les bénévoles s'investissent une grande partie de l'année pour proposer des activités de qualité, pour le « vivre mieux en milieu rural ». Pour cet anniversaire, les forces vives de Familles Rurales, toutes sections confondues, ont montré leur capacité à mutualiser les idées, à mobiliser les énergies. Il y a 20 ans, l'association était créée pour la mise en place du centre aéré voulu par de nombreux parents. Depuis, avec le soutien de la commune, l'art floral, les danses de salon, les loisirs créatifs, le yoga et à la dernière rentrée, la chorale et le yoga pour les enfants sont venus agrandir « Familles Rurales », chaque nouvelle activité bénéficiant de l'expérience, du soutien des premières et les enrichissant !
L'avenir de l'association passe aussi par l'arrivée de nouveaux venus… Un projet, une envie d'activité ? Sautez le pas, venez, vous êtes les bienvenus chez Familles Rurales. En conjuguant expériences d' « anciens » et énergies nouvelles, que de réalisations possibles ! Enfin, merci à vous tous qui êtes venus partager avec nous ce bon moment et la délicieuse pièce montée d'Anthony ! http://www.famillesrurales.org/la-chapelle-bouexic/

Sur la photo : Guylène Soulaine, Anne-Marie Joly, Sophie Diotel, Magali Joly Bénéteau, Samia Essoufi, Edith Coudrais, Solange Lerussard. Absentes sur la photo : Josseline Boibien, Rozenn Gasnier, Adeline Gizard, Blandine Geslin.

Art floral : Adeline Gizard a.gizard@orange.fr et Blandine Geslin geslin.blandine@orange.fr Chorale : Samia Essoufi essoufisamia@gmail.com
Danses de salon : Magali Joly Bénéteau a2papillons@gmail.com
Loisirs créatifs : Solange Lerussard gilbert.lerussard@orange.fr Rozenn Gasnier ar.gasnier@orange.fr
Yoga : Sophie Diotel sophiediotel@laposte.net

La municipalité, sur demande de l'association, a versé une subvention de 400 € pour faire face aux dépenses exceptionnelles pour l'organisation de cet événement.

Les enfants du Football Club du Pays d'Anast à Vigeois.

Le 28 Février dernier, 24 joueurs U10 - U11 - U12 et U13 se sont rendus à Vigeois en Corrèze pour un tournoi de foot. Les U10 et U11 ont gagné le tournoi. Les U12 et U13 terminent respectivement 6ème et 10ème. Les enfants, pendant leur séjour, ont été hébergés dans des familles. Le groupe se rappellera de l'accueil très chaleureux des VIGEOYEUX. Le Staff a pu assister le samedi soir à un match de rugby du Top 14 à BRIVE.

Félicitations aux 2 joueurs de l'U17 pour leurs implications lors des suivis des équipes. Sans doute de futurs éducateurs...
Un grand merci à Thierry de Vigeois pour sa disponibilité, à Armel le chauffeur, et aux Transports Bourrée de LA CHAPELLE-BOUËXIC.

2 équipes de Vigeois sont attendues pour participer au Tournoi du FCPA qui aura lieu le 14 juin prochain à Mernel. Elles seront reçues à La Chapelle et les enfants seront pris en charge par des familles du Canton.

ACCA - Assemblée générale.

Le Conseil d'Administration vous convie à **l'assemblée générale le dimanche 1er Juin à 9h45**, Salle de la Bibliothèque.

Ordre du jour :

- Compte rendu moral et financier.
- Élection du tiers sortant.
- Questions diverses.

Le Club de l'amitié

Pour le mois de Mai, il n'y aura qu'une seule après-midi de Club le

Jeudi 15 Mai.

Le Club organisera son 4ème concours cantonal **le Mardi 20 Mai.**

Venez nombreux.

Recensement militaire.

Tous les jeunes **nés entre Avril et Juin 1998** doivent se faire recenser **avant le 30/06/2014.**

Les jeunes **nés entre Juillet et Septembre 1998** ont quant à eux **jusqu'au 30 Septembre 2014** pour se faire recenser.

Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille et accompagnés de leur représentant légal.

Rappel : Transports scolaires

Dans le cadre de l'organisation des transports scolaires pour l'année scolaire 2014-2015, le Conseil Général propose des demandes de modification d'itinéraire, d'arrêts nouveaux…

S'adresser à la mairie avant la mi-mai.

☎ **02.99.92.01.15.**

Permanences Mairie les samedis suivants de 9h30 à 12h00.

10 et 24 Mai
07 et 21 Juin
05 et 19 Juillet

Permanences des élus de 10h00 à 12h00 :

10 Mai : Michel LERAY
7 Juin : Roger MORAZIN

Ou sur rendez-vous au 02.99.92.01.15.

Enquête INSEE

L'Insee effectue régulièrement, depuis 1964, une enquête sur la formation et la qualification professionnelle. Cela sera la septième édition. Les thèmes abordés s'intéressent essentiellement à la formation initiale, à la mobilité professionnelle, à la formation continue sur moyenne période (sur les 5 dernières années).

L'enquête « Formation et Qualification Professionnelle » est la seule enquête à s'intéresser simultanément à l'ensemble de ces sujets sur un champ complet de la population. A ce titre, elle permet de porter un diagnostic renouvelé sur les évolutions de la société. Par ailleurs, cette enquête est la seule source qui fournit des informations à la fois sur le recours à la formation professionnelle continue et sur la trajectoire professionnelle sur moyenne période. C'est enfin une source d'information très importante sur l'évolution des parcours professionnels et de la formation des personnes de 22 ans ou plus.

À cet effet, 45 000 individus ont été tirés au hasard en France métropolitaine. Ils seront enquêtés par visite à leur domicile. La participation des enquêtés est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Un enquêteur prendra contact avec les enquêtés entre le mois d'avril et de septembre. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Les réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques ; la loi en fait la plus stricte obligation.

Bibliothèque Municipale : « Dis-moi dix mots ».

En employant les 10 mots ci-dessous choisis pour l'édition 2014, composez un texte court et envoyez le à la bibliothèque **avant le 15 mai**. Les textes y seront tous exposés. Allez ! à vos crayons !

Liste des mots :

Ambiancer : Rendre l'ambiance joyeuse et festive. A Tire-Larigot : Beaucoup, en quantié, à gogo. Charivari : Grand bruit, agitation, chahut. S'enlivrer : Etre ivre de lectures. Faribole : Propos vain et frivole. Hurluberlu : Personne extravagante. Ouf : Exprimant le soulagement. Timbré(ée) : Un peu fou. Tohu-Bohu : Bruit confus, tumulte. Zigzag : Ligne qui forme des angles aigus.

Exposition gratuite et ouverte à tous à la bibliothèque municipale jusqu'à fin juin 2014. **Plus de renseignements :** www.facebook.com/BibliothequeLaChapelleBouexic **ou** www.dismoidixmots.culture.fr

Horaires d'ouverture : Mardi de 17h à 18h, Mercredi de 10h à 12h30 et de 15h à 18h, Vendredi de 16h à 18h, Samedi de 10h à 12h30.

Bibliothèque Municipale - 19 Rue de la Mairie 35330 la Chapelle-Bouëxic ☎ : 02 99 92 05 71

A l'occasion de *« Lectures Communes »*, la **Bibliothèque Municipale** vous propose :

« Si la Chapelle m'était contée… »

Balade Contée à **la Chapelle-Bouëxic** avec **Armel Texier**, conteur.

Armel Texier vous fera découvrir chemins anciens, château, lavoir, four à pain, anecdotes locales, contes et légendes et bien d'autres choses.

Dimanche 18 Mai 2014

Rendez-vous et départ à **15h** Place de l'Eglise

Prévoir de bonnes chaussures et une petite bouteille d'eau

Galette-saucisse offerte à l'arrivée à L'Ardoise Gourmande

Participation : 5 €

Renseignements et Réservations au **02 99 92 05 71** (Places Limitées).

ou bmlachapellebouexic@gmail.com

ACPG CATM

Jeudi 8 mai : Commémoration de la victoire des Alliés en 1945.
Rassemblement devant la bibliothèque.

9h15 : Départ du cortège avec les drapeaux et dépôt d'une gerbe au monument aux Morts.
10h00 : Rassemblement devant la Mairie de « LES BRÛLAIS » pour la cérémonie cantonale.

****

Le Mercredi 11 Juin

Une sortie d'une journée est organisée au Parc Oriental de Maleuvrier (Près de Cholet) et à l'Autorail Picasso.

Programme :
Le matin : Visite guidée du Parc Oriental de Maleuvrier.
Déjeuner au restaurant.
L'après midi : Embarquement à bord de l'autorail de Picasso pour une balade commentée.
Prix : 63 € par personne.

Ce voyage **est ouvert à tous** y compris aux personnes non adhérentes à cette association.

Au retour : Buffet au restaurant « L'Ardoise Gourmande » (12.50 €).

Inscriptions avant le 9 Mai.

Jo BESCHU au 02.99.92.01.39 ou
Francis RAIMBAULT au 02.99.92.03.70

Amicale Laïque : Kermesse de l'école. Samedi 21 Juin

autour de la salle polyvalente

Venez en famille pour ce jour de convivialité !!!

Plus d'infos dans le prochain Écho.

L'association des Flèches Chapelloises

Après un hiver pluvieux, la végétation a souffert et nous reprenons le nettoyage du circuit de VTT.
Pour débiter les arbres tombés ainsi que les branchages, le nettoyage se fait tous les **2èmes samedi matin de chaque mois. Rendez vous Place de l'Eglise à 8h45.**

Que tous les amoureux du VTT qui aiment sillonner nos jolis chemins viennent nous donner un coup de main (les parents des enfants qui pratiquent le VTT le mercredi après-midi seront les bienvenus).

Tous à vos débroussailleuses et tronçonneuses !

Merci

Patrick LEMOINE

Fête de la Musique : Samedi 28 Juin 2014.

US Chapelloise
Tournoi Fifa 14 sur PS3.

Le premier tournoi FIFA 14 sur PS3 s'est déroulé le 5 Avril à la salle des fêtes,
21 équipes étaient au rendez-vous avec une très bonne ambiance.
Un grand merci à tous les participants et félicitations aux gagnants Charly et Elvis.

US CHAPELLOISE :
Tournoi Sénior - Dimanche 8 Juin

6 joueurs + 2 remplaçants.
Lots d'une valeur de 1300 €
(Lot pour meilleur gardien, meilleur joueur et meilleur buteur).

Inscriptions sur place. Buvette Restauration.

Contact : Vincent HIGNET ☎ 06.81.71.46.24

****

Le Club recherche toutes personnes désirant signer au club en tant que joueur ou dirigeant pour la saison prochaine.
Contact : Mr HIGNET VINCENT
☎ 06 81 71 46 24

Déclaration en ligne des revenus

Le service de déclaration en ligne des revenus est ouvert **depuis le 16 avril 2014** sur le site impots.gouv.fr

Calendrier de la campagne de déclaration des revenus en 2014

Mercredi 16 avril : ouverture du service de déclaration en ligne

Mardi 3 juin à minuit : date limite en Ille-et-Vilaine de la déclaration en ligne

□□□

A partir du mercredi 9 avril jusqu'à fin avril : réception par les contribuables des déclarations « papier »

Mardi 20 mai à minuit : date limite de dépôt des déclarations (formulaire papier)

□□□

La déclaration des revenus en ligne, c'est simple, quelle que soit votre situation.

Vous avez changé de situation familiale (mariage, Pacs, divorce, …), vous avez déménagé, vous avez plusieurs types de revenus… **laissez-vous guider !**

Vous obtenez immédiatement le montant de votre impôt ;

Un accusé de réception vous apporte la preuve des données déclarées ;

Vous bénéficiez de délais supplémentaires et vous corrigez autant de fois que nécessaire.

Rendez-vous sur impots.gouv.fr muni de vos identifiants.

Vallons de Haute Bretagne Communauté

Premier Conseil Communautaire.

Le premier Conseil communautaire a eu lieu le Mercredi 16 Avril à 19h00. 48 conseillers communautaires siègent dorénavant à Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC), constituée de 20 communes.

4 questions étaient inscrites à l'ordre du jour.

A l'issue de l'installation du nouveau Conseil communautaire, le doyen d'âge, Mr PERROT, a procédé à l'élection du Président.

Mr Philippe GOURRONC a été élu par 25 voix au 1er tour de scrutin. Le Conseil a ensuite fixé le nombre de Vice-Présidents à 11.

Puis, il a été procédé à leur élection successive :

- 1er Vice-Président : Mr Thierry BEAUJOUAN
- 2ème Vice-Président : Mr Roger MORAZIN
- 3ème Vice-Président : Mr Didier LE CHENECHAL
- 4ème Vice-Président : Mr Patrick BERTIN
- 5ème Vice-Président : Mr Jean-Michel RELEXANS.
- 6ème Vice-Président : Mr Michel LE PAGE
- 7ème Vice-Président : Mr Bernard TIREL
- 8ème Vice-Président : Mr Michel CHIRON
- 9ème Vice-Président : Mme Michèle MOTEL
- 10ème Vice-Président : Mr Alain RIMASSON
- 11ème Vice-Président : Mr Yannick LEGOURD

Enfin, et notamment pour assurer la continuité du fonctionnement de l'institution, le Conseil, à l'unanimité, a autorisé le Président à préparer, passer, exécuter et régler les marchés et les accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 100 000 €.

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le 28 avril 2014.

Infos déchets

Depuis le 1er janvier 2014, la facturation du service de collecte et de traitements de nos déchets est une redevance dite incitative. Elle a été mise en place dans le cadre du nouveau dispositif de gestion des déchets du Smictom.

Voici quelques précisions suite à l'envoi du mode d'emploi de la redevance et du calendrier de collecte en début d'année.

Je viens d'emménager sur la commune, que dois-je faire ?

De la même façon que vous le feriez pour l'ouverture de votre compte d'électricité ou d'eau, **il faut impérativement contacter le Smictom pour qu'il puisse autoriser le prestataire à collecter les poubelles en place.** En d'autres termes, ces poubelles sont disponibles mais elles sont susceptibles de ne pas être collectées.
Lors de votre appel, un agent vous communiquera toutes les informations nécessaires pour bien utiliser le service (consignes de tri, règles de collecte, facturation, …).

Locataire, propriétaire, qui paie la facture ?

L'envoi de la facture est dictée selon les cas suivants :

1er cas : Votre logement est équipé d'un bac gris individuel : La facture est envoyée à l'occupant du logement, qu'il soit propriétaire, ou locataire.

2ème cas : Vous utilisez des bacs collectifs (en local poubelle, en point de regroupement,…). La plupart du temps, il s'agit de copropriétés et d'immeubles : une facture globale est envoyée au gestionnaire (syndic, bailleur, propriétaire…) en fonction de l'utilisation des bacs. Elle est ensuite répartie dans les charges locatives selon les critères de répartition propres au gestionnaire.

Que dois-je faire si la situation de mon foyer change ?

Naissance, départ de grands enfants, décès, déménagement, emménagement … tous ces cas doivent être signalés au Smictom pour assurer une mise à jour de votre dossier et s'assurer d'une facturation adaptée à votre production de déchets.

Où puis-je me procurer des sacs biodégradables ?

Les sacs biodégradables sont disponibles **à l'agence postale de la Chapelle-Bouëxic**, à la déchèterie de Maure de Bretagne, ou directement au siège du Smictom. Nous vous rappelons que vous pouvez utiliser du papier journal ou des sacs biodégradables labellisés « OK compost » vendus dans la plupart des commerces du territoire.

Attention à ne pas utiliser de sacs en plastique, qui, eux, ne se dégradent pas du tout.

DATES CLÉS À RETENIR

Avril 2014 :
envoi de la part fixe de la redevance incitative à chaque foyer.

1er trimestre 2015 :
envoi de la part variable 2014 (nombre de levées ou ouvertures de tambour supplémentaires) avec la part fixe 2015.

Retrouvez plus d'informations sur
www.smictom-paysdevilaine.fr

Vous pouvez poser vos questions sur
www.smictom.vousecoute.fr

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du Lundi 3 Février 2014 à 19h00.

I – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 6 Janvier 2014.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 6 Janvier 2014.

II - SIGEP : délibération relative au retrait de la Commune de SIXT SUR AFF

Le Conseil Municipal sollicite des informations complémentaires auprès du SIGEP et décide de surseoir à statuer.

III - Délégation de la compétence éclairage au Syndicat Départemental d'Energie 35.

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) exerce depuis le 1er mars 2007, la compétence optionnelle Eclairage. À ce jour, 163 communes ont confié la maintenance de leurs installations d'éclairage public au SDE35.
Le Comité syndical du SDE35, réuni le 12 juin 2013, a acté le fait qu'à compter du 1er janvier 2015 :

- Le transfert de compétence Eclairage concernera les travaux et la maintenance ;

- Les travaux d'éclairage public seront financés par les communes au coût réel, déduction faite de la participation financière du SDE35 (conformément aux modalités d'aides financières de l'année en cours) ;

- La maintenance de l'éclairage public sera financée sur la base d'un forfait au point lumineux défini par le Comité syndical.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition du SDE35 pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L1321-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Par ailleurs, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conditions techniques, administratives et financières selon lesquelles s'exercera la compétence transférée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L1321-2 et L5212-16 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 approuvant les statuts du SDE35 et les arrêtés modificatifs des 17 décembre 2010 et 22 septembre 2011 ;
Vu la délibération n° COM_2013-06-12/10 du Comité syndical du SDE35 du 12 juin 2013 relative au transfert de compétence optionnelle éclairage ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de transférer au SDE35 la compétence optionnelle Eclairage ;
- d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDE35 ;
- d'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence Eclairage au SDE35 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

IV – Convention de partenariat concernant l'augmentation du tarif des repas pour les enfants de l'ALSH de LA CHAPELLE-BOUEXIC.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention de partenariat pour la restauration des enfants de l'ALSH intercommunal basé à LA CHAPELLE-BOUEXIC et notamment l'article 5 : dispositions financières : « le montant du repas est fixé à 3,68 € par l'organisateur pour l'année 2014. Ce prix pourra être revu et modifié par la Commune pour l'année suivante si cela s'avérait nécessaire au regard du coût de préparation des repas supportés par la Collectivité organisatrice.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de la signature de cette convention entre :
- Mr MORAZIN – Maire de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC, dénommé l'organisateur Placette de la Mairie – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC.
- Mr GOURRON – Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté - Maison intercommunale ZA Les Landes – 12, rue Blaise Pascal BP 88051 – 35580 GUICHEN
- LEO LAGRANGE, représenté par sa présidente, Françoise LESTEIN, dénommée l'utilisateur siège social : 28 ter rue de la Paix – BP 32 44615 SAINT NAZAIRE Cédex.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- Emet un avis favorable à la signature de la convention de partenariat désignée ci-dessus pour la restauration des enfants de l'ALSH intercommunal basé à LA CHAPELLE-BOUEXIC et notamment fixant le prix du repas à 3,68 Euros pour l'année 2014.

V – Financement des travaux d'aménagement de la traversée du bourg : subvention au titre de la réserve parlementaire.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 10 Janvier 2014 de Mr Jean-René MARSAC – Député d'Ille et Vilaine spécifiant que le gouvernement, sur sa proposition, et avec l'accord de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée Nationale a accepté d'octroyer à la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC une subvention de 10 000 € pour le financement des travaux d'aménagement de la traversée du bourg.
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités de subvention. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la traversée du bourg et notamment le projet d'aménagement de l'accès et des abords de la future boulangerie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de cette proposition de subvention au titre de la réserve parlementaire.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter la subvention de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire pour le financement des travaux d'aménagement de la traversée du bourg et le projet d'aménagement de l'accès et des abords de la future boulangerie.

VI - <u>Travaux d'aménagement du centre-bourg : ouverture de crédit sur l'exercice 2014.</u>

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du mail du 15 Janvier 2014 de Mr le Trésorier de PIPRIAC – MAURE spécifiant qu'en ce qui concernait l'insuffisance de crédits sur l'opération 072 : Aménagement Centre-bourg la collectivité devait prendre une délibération permettant d'ouvrir des crédits sur l'exercice 2014 par anticipation du budget primitif et qu'il était également souhaitable de prévoir des crédits en recettes.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits suivants sur l'exercice 2014 par anticipation du budget primitif :
- Opération 072 : Aménagement Centre-Bourg :
- <u>Dépenses</u> : Compte 2315 : installations, matériel et outillage technique : 70 000 €
- <u>Recettes</u> : Compte 1641 : emprunts en euros : 70 000 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- Emet un avis favorable à l'ouverture des crédits désignés ci-dessus sur l'exercice 2014 par anticipation du budget primitif en ce qui concerne l'opération 072 : Aménagement du centre-bourg.

VII – <u>Bibliothèque : renouvellement du contrat de Mme MARCADE Charlotte</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 Mars 2013 décidant de recruter Mme de FERRON – MARCADE Charlotte domiciliée « Troumer » en LA CHAPELLE-BOUEXIC en contrat à durée déterminée, en remplacement d'un agent titulaire indisponible, pour un an à compter du 25 Février 2013 en tant qu'adjoint territorial du patrimoine de deuxième classe à hauteur de 24/35ième pour assurer les fonctions de bibliothécaire à la bibliothèque municipale. Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que Mme GOULOUAND Cécile a décidé de proroger sa demande de disponibilité. En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat à durée déterminée de Mme de FERRON – MARCADE Charlotte domiciliée « Troumer » en LA CHAPELLE-BOUEXIC, en remplacement d'un agent titulaire indisponible, pour un an, à compter du 25 Février 2014 en tant qu'adjoint territorial du patrimoine de deuxième classe à hauteur de 24/35ième pour assurer les fonctions de bibliothécaire à la bibliothèque municipale. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- Décide de renouveler le contrat à durée déterminée de Mme de FERRON – MARCADE Charlotte domiciliée « Troumer » en LA CHAPELLE-BOUEXIC, en remplacement d'un agent titulaire indisponible, pour un an, à compter du 25 Février 2014 en tant qu'adjoint territorial du patrimoine de deuxième classe à hauteur de 24/35ième pour assurer les fonctions de bibliothécaire à la bibliothèque municipale.

VIII – Préparation du centenaire de Mme MORIN Anna

Le Conseil Municipal décide de fêter le centenaire de Mme MORIN Anna née le 20 Février 1914 domiciliée « La Rivière de Courrouët » en LA CHAPELLE-BOUEXIC le dimanche 22 Février 2014 à 11h30 en Mairie. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à la famille et aux proches. Une médaille de la Commune sera offerte à Mme MORIN Anna à cette occasion.

IX – Pétition concernant l'article 63 du projet ALUR.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président de l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine à l'attention des sénateurs proposant la pétition suivante « Nous refusons tout transfert obligatoire de compétence aux EPCI dans la loi ; dans le domaine d'urbanisme comme dans d'autres. Dans le cas contraire, c'est dévoyer le rôle de l'outil intercommunal et éloigner davantage le citoyen de la décision. C'est aussi revenir en arrière en termes de décentralisation et rompre le lien original entre communes et intercommunalités. C'est aussi inverser la logique qui prévaut dans le code général des collectivités territoriales pour lequel c'est l'accord des communes qui décide du transfert et non l'inverse.

Rompre et inverser cette règle, c'est ouvrir une boîte de Pandore du dessaisissement progressif des communes de la capacité à exercer la clause générale. C'est aujourd'hui la proposition qui vise à fragiliser la légitimité des Maires, quelle que soit la taille de la Commune.

Un compromis a été adopté au Sénat, avec l'aval du gouvernement. Nous en appelons à votre responsabilité pour que le texte de loi ALUR s'agissant de l'article 63 soit adopté dans les mêmes termes que celui adopté au Sénat.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de la pétition désignée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord à la pétition proposée par l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine concernant l'article 63 du projet de loi ALUR et soutenant les dispositions proposées par le Sénat garantissant une minorité de blocage (25 % des Communes / 10 % de la population) au sujet du transfert obligatoire de la compétence urbanisme aux EPCI par l'intermédiaire de PLU I (Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux).

X – Château : Périmètre de Protection Adapté : compte-rendu de la réunion du 22 Janvier 2014 avec Mr GOMEZ – Architecte des Bâtiments de France.

Questions Château – P.P.A.

1 – Quels sont les principes qui régissent la mise en place d'un PPA ? Est-ce obligatoire ?

A partir du moment où un monument est inscrit à l'inventaire des bâtiments historiques, un périmètre de protection, déterminé par une distance de 500 mètres du monument, est mis en place. Le périmètre de protection adapté remplace le périmètre de 500 m.

2 – De quel type d'aide bénéficient les propriétaires de bâtiments inscrits ? Subvention DRAC - Défiscalisation ?

Les propriétaires de monuments ou bâtiments inscrits peuvent bénéficier de 2 types d'aides :

- Des subventions DRAC (crédit d'état) en fonction des budgets subvention. Pour obtenir cette subvention, il faut déposer un projet avec les devis correspondants et attendre la réponse des services qui traitent les dossiers. Pour les particuliers figurant dans la zone PPA, suivant les travaux, il est possible d'être également aidé.

- Une défiscalisation est possible jusqu'à 100% des travaux

3 – Pourquoi les terrains situés à l'intérieur des murs d'enceinte ont-ils été inscrits ?

Les terrains situés à l'intérieur des murs d'enceinte ont été aussi inscrits car il a été estimé qu'ils faisaient intégralement partie de l'entité du Château.

4 – Être inscrit dans le PPA oblige t-il à engager des travaux qui ne correspondraient pas aux règles applicables à ce périmètre ?

Aucun travaux, hors travaux liés à un arrêté de péril, ne peuvent être exigés.

5 – Les règles évoluent-elles en fonction de la distance par rapport au bâtiment inscrit ?

Les règles évoluent en fonction des qualités de la construction et leur impact visuel par rapport au Château, non en fonction de la distance par rapport au château.

6 – Comment les propriétaires de bâtiments situés dans le périmètre de protection sont-ils informés qu'ils y figurent ? Comment cette servitude est-elle transmise en cas de vente ?

Les propriétaires de bâtiments sont informés par la mairie. Lors de la vente d'un lieu situé dans le PPA, les futurs acquéreurs sont informés par le notaire.

7 – Quelles sont les règles d'ordre général qui s'appliquent à l'intérieur du périmètre ?

Lors d'une demande de travaux ou de construction nouvelle, il n'y a pas de règle d'ordre général. Pour ne pas perdre de temps, il est souhaitable de demander un rendez-vous à l'architecte de la DRAC **(service gratuit)** pour prendre tout de suite en compte le projet souhaité. D'emblée, il n'y a rien d'interdit. Il s'agit surtout de voir comment le projet s'inscrit dans l'environnement architectural.
Le projet doit être conforme aux règles du PLU.

8 – Quelle est la procédure la mieux adaptée concernant un permis de construire, une déclaration de travaux ?
(voir ci-dessus point n°7)

9 – Le fait d'être dans le périmètre interdit-il toute construction nouvelle ?

Non, on peut construire des bâtiments neufs.

10 – Y-a -t-il obligation de faire les travaux par des entreprises agrées par le ministère de la culture ?

Non, à partir du moment où l'entreprise, voir le responsable du projet, est apte à réaliser les travaux dans les règles de l'art.

11 – Peut-on estimer un surcoût moyen concernant une construction ou des travaux pour une maison située dans le PPA ?

Non. Car il n'y a pas obligatoirement surcoût. Par ailleurs, il est possible de tenir compte des moyens financiers dont dispose le porteur du projet pour étaler les travaux et cela dépend de la nature des travaux.

12 – Faut-il demander un architecte agrée pour faire des travaux ?

Non. Dans le PPA, il n'y a pas d'obligation d'architecte agréé si la nature du projet, construction de moins de 170 m2 par exemple, ne l'impose pas (voir code de l'urbanisme).

13 – Le conseil de l'Architecte de Bâtiments est-il payant ?

Le conseil de l'architecte des bâtiments historique est gratuit.

14 – Quelles sont les contraintes en rénovation, en construction neuve. (Matériaux, couleurs, formes...) Qu'est-ce qui est interdit ? (Toit plat, alu, PVC...)

Les travaux doivent être cohérents avec l'architecture de la construction et conserver les qualités du paysage urbain. Les règles du PLU s'appliquent, le PPA n'apporte aucune contrainte supplémentaire à ces règles.

L'architecte des bâtiments de France contrôle la conformité du projet avec ces règles.

XI – P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique inhérente au P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) s'est déroulée du 9 Décembre 2013 au 9 Janvier 2014 et que le Commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour donner son avis. Monsieur le Maire précise enfin que le Conseil Municipal se prononcera au sujet de l'approbation du P.L.U. lors de la prochaine séance de Conseil Municipal du 3 Mars 2014.

XII - Boulangerie

Consécutivement à la décision du Conseil Municipal du 6 Janvier 2014, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de prix d'acquisition du bâtiment de la boulangerie et des terrains attenants. Monsieur le Maire propose également de solliciter le Cabinet BOUVIER Environnement afin d'affiner sa proposition de mission de maîtrise d'œuvre.
Monsieur le Maire fait également part des propositions du Conseil Général en matière de subventions au titre du F.S.T. (Fonds de Solidarité Territoriale) concernant l'étude et les futurs travaux d'aménagement des abords de la boulangerie.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour faire une offre de prix aux Consorts DIOTEL, propriétaires des bâtiments de la boulangerie et des terrains attenants.

XIII – Numérotation des villages.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la numérotation des villages est en cours de finalisation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire procéder à l'installation des numéros de plaques par les services techniques municipaux pour une harmonisation de la mise en place de ces numéros de rues afin de répondre aux normes techniques préconisées par les services de la Poste.

Compte rendu Conseil Municipal
Du lundi 3 Mars 2014 à 19h00.

I – <u>Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 Février 2014.</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 3 Février 2014.

II - <u>Plan Local d'Urbanisme : approbation du P.L.U.</u>

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants.
Vu la délibération en date du 11 Octobre 2001 prescrivant le Plan Local d'Urbanisme Monsieur le Maire propose d'arrêter les objectifs poursuivis par le P.L.U. comme suit :

- Favoriser un renouvellement et un développement urbain à la fois équilibré et maîtrisé et permettant la valorisation des espaces urbains et ruraux.
- Diversifier l'offre en matière d'habitat et renforcer la mixité sociale en privilégiant l'accueil de nouvelles familles.
- Accueillir de nouvelles activités économiques et privilégiant une approche respectueuse de l'environnement.
- Garantir une utilisation raisonnée du territoire en prenant en compte les besoins de déplacement, la maîtrise de la circulation automobile, la promotion des modes de fréquentation doux, la préservation des exploitations agricoles, de la qualité de l'air, de l'eau, du sol, la gestion des écosystèmes et la réduction des nuisances sonores, la lutte contre le réchauffement climatique.
- Mettre en application les dynamiques retenues à l'échelle du SCOT et qui concernent notre commune.

Vu la délibération en date du 21 Mai 2013 lançant la concertation.

Vu la délibération du 3 Juin 2013 approuvant définitivement la présentation des grandes orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Vu la délibération en date du 5 Août 2013 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de P.L.U.
Vu les remarques émises par les services consultés suite à l'arrêt du projet de PLU.

I - Vu les avis et les observations des personnes publiques consultées :
1°) de la Préfecture d'Ille et Vilaine – Direction des Collectivités locales – bureau de l'urbanisme.
2°) de la Chambre d'Agriculture
3°) du Département d'Ille et Vilaine : Pôle Territoires Agence Départementale du Pays de Redon
4°) du Centre Régional de la Propriété Forestière de Bretagne
5°) de Foncier de Bretagne
6°) de MAURE-DE-BRETAGNE COMMUNAUTE
7°) de la Région Bretagne – Service Foncier, Urbanisme et Habitat
8°) du Conseil Municipal de Mernel
9°) du Conseil Municipal de Guignen
10 °) la note du 23 décembre 2013 de MAURE DE BRETAGNE Communauté à la Chambre d'Agriculture
11°) la note technique de MAURE-DE-BRETAGNE Communauté devenue Vallons de Haute Bretagne Communauté adressée à la Mairie de LA CHAPELLE-BOUEXIC concernant la zone de Bel-Air.

II – Vu l'arrêté municipal en date du 7 Novembre 2013 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de P.L.U.

III – Vu les réponses de Monsieur le Maire aux observations des personnes publiques consultées remises au Commissaire enquêteur.
Considérant que le projet de P.L.U. tel qu'il est présenté au Conseil Municipal répond aux objectifs de la prescription et est prêt à être approuvé.

IV – Vu les conclusions et l'avis favorable global de Mr LELAN Francis – Commissaire Enquêteur au projet de Plan Local d'Urbanisme.

Considérant que le projet de P.L.U. tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré et procédé aux votes dont les résultats sont les suivants :
- Contre : 0
- Pour : 11
- Abstention : 3

Le Conseil Municipal :
- décide d'approuver le P.L.U. tel qu'il est annexé à la délibération
- dit que la délibération fera l'objet, conformément aux articles
R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal d'annonces légales.
- dit que conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU est tenu à la disposition du public en mairie de LA CHAPELLE-BOUEXIC et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,
- dit que la délibération conformément à l'article L 123.12 du code de l'urbanisme, la commune étant couverte par un SCOT approuvé, la délibération et les dispositions engendrées par le PLU seront exécutoires :
* dès lors qu'elles auront été publiées et transmises au Préfet dans les conditions définies aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.
* à l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal d'annonces légales).

III – <u>Approbation du Compte Administratif de la Commune : Année 2013.</u>

- <u>Fonctionnement : Réalisations</u> :
- Dépenses : 1 182 242,90 €
- Recettes : 1 360 862,40 €
Soit un excédent de fonctionnement de 178 619,50 €.
- <u>Investissement : Réalisations</u> :
- Dépenses : 1 203 010,57 €
- Recettes : 1 126 814,17 €
- Soit un déficit d'investissement de 76 196,40 €.
Il en résulte un excédent de clôture de 102 423,10 €. Le compte administratif de la Commune est approuvé à l'unanimité.

IV – <u>Approbation du Compte Administratif du lotissement : Année 2013</u>

- <u>Fonctionnement : réalisations</u> :
- Dépenses : 131 635,70 €
- Recettes : 193 308,16 €
Soit un excédent de fonctionnement de 61 672,46 €.
- <u>Investissement : réalisations</u> :
- Dépenses : 168 406,54 €
- Recettes : 200 622,39 €
Soit un excédent d'investissement de 32 215,85 €. Il en résulte un excédent global de 93 888,31 €.
Le Compte Administratif du lotissement est approuvé à l'unanimité.

V - <u>Approbation du Compte Administratif – Assainissement – Année 2013.</u>

- <u>Exploitation : Réalisations</u> :
- Dépenses : 40 071,73 €
- Recettes : 191 352,70 €
Soit un excédent d'exploitation de 151 280,97 €.

- <u>Investissement : Réalisations</u> :
- Dépenses : 42 165,97 €
- Recettes : 42 759,00 €
Soit un excédent d'investissement de 593,03 €.
Il en résulte un excédent global de 151 874,00 €.

Le Compte administratif de l'assainissement est approuvé à l'unanimité.

VI – <u>Projet boulangerie : acquisition des terrains cadastrés section AB n° 407 – 404 - 532 – 534 – auprès des consorts DIOTEL.</u>

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition des Consorts DIOTEL au sujet de la vente à la Commune des locaux de l'ancienne boulangerie et des terrains attenants sis 2, rue de la Mairie – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC cadastrés comme suit :

- Section AB n° 407 d'une superficie de 79 m².
- Section AB n° 404 d'une superficie de 427 m².
- Section AB n° 532 d'une superficie de 69 m².
- Section AB n° 534 d'une superficie de 151 m².

Soit une surface totale de 726 m² pour un prix global de 43 500 € bâtiments compris.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- Emet un avis favorable à l'acquisition des locaux de l'ancienne boulangerie et des terrains attenants désignés ci-dessus au prix de 43 500 Euros auprès des Consorts DIOTEL.
- Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur, c'est à dire à la charge de la Commune.
- Charge Maître RAY Christian – Notaire – domicilié 33, rue de Guer à MAURE DE BRETAGNE de la rédaction de l'acte.
- Charge le Cabinet D2L – Expert Géomètre – domicilié 1, rue de la Noé à BRUZ de la réalisation de bornage si besoin.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'effet de signer tous actes et pièces en vue de la réalisation de la vente envisagée.

VII – <u>Etude d'aménagement de voirie RD n° 776 y compris secteur boulangerie :</u>
<u>- choix de la maîtrise d'oeuvre consécutivement au lancement d'une consultation selon la procédure adaptée.</u>
<u>- demande de subvention au titre FST : Fonds de Solidarité Territoriale pour l'étude.</u>

Consécutivement à la consultation selon la procédure adaptée relative au marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement de voirie au niveau de la R.D. N° 776 y compris le secteur boulangerie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition la moins-disante, à savoir la proposition de l'Atelier BOUVIER ENVIRONNEMENT domicilié 12, allée de la Grande Egalonne – 35740 PACE pour un montant total de 48 125,00 € H.T, soit 57 750,00 € TTC décomposée comme suit :

Tranche ferme :
- phase 1 : Esquisses et études préliminaires de voirie : RD n° 776 y compris secteur boulangerie : 1 975,00 € H.T.
- phase 2 : AVP sur l'ensemble des 3 secteurs : 9 230,00 € H.T.
- phase 3 : Maîtrise d'œuvre secteur 1 : 13 000,00 € H.T.
Total tranche ferme : 24 205,00 € H.T.
Tranche conditionnelle I : secteur 2
phase 4 : 13 520,00 € H.T.
Tranche conditionnelle II : secteur 3
10 400,00€ H.T.

Soit un montant total de 48 125,00 € HT, soit 57 750,00 € TTC.
Monsieur le Maire propose le financement suivant concernant l'étude de maîtrise d'œuvre désignée ci-dessus :
Dépenses : 57 750,00 € TTC
- étude : mission de maîtrise d'œuvre désignée ci-dessus : 48 125,00 € H.T.
soit 57 750,00 € TTC.
Recettes : 57 750,00 € TTC
- F.S.T. : Fonds de Solidarité Territoriale :
- Etude : 45 % de l'étude : esquisse avec projet :
soit 1 975,00 € H.T. + 9 230,00 € H.T. = 11 205,00 € HT x 45 % = 5 042,25 €
- T.V.A. : 57 750,00 € TTC x 15,761 % = 9 101,98 €
- Autofinancement : 43 605,77 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Décide de retenir la proposition de mission de maîtrise d'œuvre de l'Atelier BOUVIER ENVIRONNEMENT domicilié 12 allée de la Grande Egalonne – 35740 PACE pour un montant de 48 125,00 € H.T. soit 57 750,00 € TTC concernant l'étude inhérente aux travaux d'aménagement de la voirie R.D. n°776 y compris le secteur boulangerie.
- Arrête les modalités de financement du projet d'étude tel que défini ci-dessus.
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine une subvention au titre du F.S.T.(Fonds de Solidarité Territoriale) au titre de l'étude inhérente aux travaux d'aménagement de la voirie RD n° 776 y compris le secteur de la boulangerie.

VIII - Aménagement de voirie R.D. N° 776 : demande de subvention au titre du F.S.T : Fonds de Solidarité Territorial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif aux travaux d'aménagement de voirie au niveau de la R.D. N° 776 y compris le secteur des abords de la boulangerie,
Considérant les crédits qui seront inscrits à la section d'investissement du Budget Primitif 2014 pour cette opération,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- D'approuver la réalisation des travaux d'aménagement de voirie au niveau de la R.D. N° 776 y compris les abords de la boulangerie pour un montant estimatif de 710 000,00 € H.T, soit 852 000,00 € TTC dont :
- tranche ferme : secteur 1 (allant de l'entrée nord de l'agglomération au sud du rond-point y compris secteur des abords de la boulangerie : 250 000,00 € H.T, soit 300 000,00 € TTC.
- tranche condionnelle 1 : secteur 2 (allant du sud du rond-point au nord de la ZA du Plat d'Or) : 260 000,00 € HT, soit 312 000,00 € TTC.
- tranche conditionnelle 2 : secteur 3 (allant du nord de la ZA du Plat d'Or au sud de l'agglomération) : 200 000,00 € H.T, soit 240 000,00 € TTC

- De présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général d'Ille et Vilaine au titre du Fonds de Solidarité Territorial.
- D'approuver le plan de financement ci-dessous.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération référencée ci-dessus.

• **Ces divers projets se feront en fonction des possibilités financières de la Commune, sur une période assez longue.**

IX – Distribution des plaques de numérotation des villages.

Monsieur le Maire, en présence de Monsieur le Directeur de la Poste responsable du secteur sud du département, et de Monsieur le Responsable du Service Départemental d'Incendie et de Secours secteur sud du département, signe la convention de partenariat avec la Poste concernant la numérotation des villages.

Monsieur le Maire spécifie que la distribution des plaques de numérotation des villages sera effectuée à compter du 17 Mars 2014.

X – Devis : - fourniture et pose de 2 mâts et lanternes sur la ZA du Plat d'Or
- **remise en service sur réseau existant des 3 mâts sur parking de la salle des fêtes**
- **fourniture et pose d'une ligne existante ainsi que fourniture et pose d'une crosse et de sa lanterne.**

1°) Fourniture et pose de 2 mâts et lanternes sur la ZA du Plat d'Or
Le Conseil Municipal décide d'attendre la finalisation de la construction de l'Atelier LE GUEN préalablement à toute décision.

2°) Remise en service sur réseau existant des 3 mâts sur parking de la salle des fêtes.
Les horaires d'éclairage au niveau du parking de la salle des fêtes seront portés à 1 heure le samedi soir.

3°) Fourniture et pose d'une ligne existante ainsi que fourniture et pose d'une crosse de lanterne.
Il est émis un avis favorable, à l'unanimité, au devis d'un montant de 1 136,89 € TTC concernant la fourniture et la pose d'une ligne existante ainsi que la fourniture et pose d'une crosse de lanterne.

XI - Syndicat Départemental d'Electricité : déploiement des bornes de recharge publique pour les véhicules électriques.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 19 Février 2014 du Syndicat Départemental d'Energie 35, proposant afin de soutenir le développement du véhicule électrique, de prendre en charge l'installation et l'exploitation de bornes de recharges publiques, pour les Communes qui souhaitent lui transférer cette compétence.

Le SDE 35 souhaitant connaître le positionnement de la Commune, afin d'établir un plan de déploiement. Ce plan sera basé sur l'étude d'implantation réalisée par la Région Bretagne qui préconise l'installation de 150 à 200 bornes. Le SDE demande un retour de questionnaire avant le 14 Mars 2014 pour déposer une candidature auprès de l'ADEME pour bénéficier d'une subvention couvrant 50 % de l'investissement. Actuellement, le coût de l'installation d'une borne avec deux points de charge (normale/accélérée) est d'environ 10 000 € et les frais d'exploitation sont de l'ordre de 900 € par an.

Le SDE propose de prendre l'intégralité des coûts à sa charge, pour l'investissement comme pour l'exploitation. La Commune qui transfère sa compétence aura donc uniquement à mettre à disposition un espace pour installer l'aire de recharge.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- Emet un avis favorable à la prise en charge de l'installation et de l'exploitation de bornes de recharge publiques de véhicules électriques par le SDE 35 sur le Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC.

XII - <u>Finalisation de vente de terrains : habitants des Champs-Toussiers</u>

Le Maire propose de réunir les habitants des Champs-Toussiers pour la finalisation des ventes de terrains le Mardi 4 Mars 2014 à 18h30 à la Mairie.

XIII- <u>Finalisation dossier de convention d'assainissement</u>

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du bilan inhérent à la finalisation du dossier de signatures des conventions d'assainissement. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs d'indemnisation pour passage de canalisations d'assainissement suivants :
- mètre linéaire de passage de canalisation d'assainissement : 0,46 €
- regard d'assainissement : 7,62 €
Au vu du bilan de finalisation du dossier inhérent aux signatures de conventions d'assainissement, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant global du aux particuliers s'élève à 1 354,18 €. Monsieur le Maire spécifie que le montant global de cette indemnisation sera prélevé sur le budget assainissement 2014.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet des indemnisations désignées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- Confirme les tarifs d'indemnisation pour le passage de canalisations d'assainissement comme suit :
- mètre linéaire de passage de canalisation d'assainissement : 0,46 €
- regard d'assainissement : 7,62 €
- Décide, conformément au bilan inhérent au dossier de finalisation de signature des conventions d'assainissement d'indemniser les particuliers signataires des conventions d'assainissement pour un montant global de 1 354,18 Euros. Cette somme sera prélevée sur le budget assainissement 2014.

XIV – <u>Compte-rendu de la commission voirie du 10 Février 2014.</u>

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la réunion de la commission voirie du 10 Février 2014, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de lancer une consultation selon la procédure adaptée selon les modalités suivantes :

1°) <u>Travaux fauchage accotements et élagage</u> :
- <u>voirie communale :</u> 28,8 kms de fauchage des accotements 2 fois par an (15 Mai et 15 Juillet)
fauchage des fossés et élagage des talus (si existants) 1 fois par an (décembre).
- <u>chemins ruraux</u> : 8,51 kms de fauchage des bas-côtés en juillet, fauchage des fossés et élagage des talus (si existants) 1 fois par an (décembre).

2°) <u>Travaux points à temps :</u>
Il est décidé à l'unanimité, de procédé à une consultation selon la procédure adaptée en avril -mai 2014 pour une enveloppe budgétaire de 25 000 €.

3°) Travaux de modernisation

Cette question sera étudiée à l'occasion de la préparation du budget primitif 2014 en fonction des possibilités de financement.
Toutefois, préalablement au lancement des différentes consultations, il est décidé de vérifier les mètrés de voirie communale et de chemins ruraux afin d'affiner au maximum la commande.

XV – Courrier de Mme CUVILLIERS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 18 Février 2014 de Mme CUVILLIERS Anne-Françoise domiciliée 25, boulevard de la République – 56100 LORIENT concernant une demande de déplacement de fossé communal jouxtant son terrain, sis rue du Clos Eon en LA CHAPELLE-BOUEXIC. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- Décide de réaliser les travaux inhérents au déplacement du fossé après avoir fait le nécessaire auprès du géomètre pour remplacer les bornes.

XVI – Projet de fusion du syndicat intercommunal des eaux des Bruyères avec le syndicat intercommunal des eaux de MAURE-MERNEL

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 7 Février 2014 de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine communiquant un exemplaire de l'arrêté préfectoral en date du 7 Février 2014 portant projet de fusion du syndicat intercommunal des eaux des Bruyères avec le syndicat intercommunal des eaux de MAURE-MERNEL ainsi que du projet de statuts y afférent.

Monsieur le Préfet spécifie qu'à compter de la notification du présent arrêté, les organes délibérants du syndicat intercommunal des eaux des Bruyères et du syndicat intercommunal de MAURE-MERNEL ainsi que les conseils municipaux des communes membres de ces deux groupements disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre et les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du projet de fusion désigné ci-dessus.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- Emet un avis favorable au projet de fusion du syndicat intercommunal des eaux des Bruyères avec le syndicat intercommunal des eaux de MAURE-MERNEL.
- Emet un avis favorable au projet de statuts dans le cadre de la fusion des syndicats intercommunaux des eaux des Bruyères et de MAURE-MERNEL.

XVII – Adhésion :
- Association des Maires d'Ille et Vilaine et Association des Maires Ruraux

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à l'adhésion de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC aux associations d'élus suivantes :
- Association des Maires d'Ille et Vilaine (coût d'adhésion : 491,81 €)
- Association des Maires Ruraux (coût d'adhésion : 115 €)

XVIII – Manifeste des Communes pour la langue française

Le Conseil Municipal affirme son attachement au français, langue de la République selon l'article 2 de la Constitution française, qui est aussi refus de la voir remplacée

par une langue étrangère, ceci n' étant pas incompatible – au contraire – avec son attachement à sa langue régionale : Le breton, qui fait partie du patrimoine de la Nation selon l'article 75-1 de la dite Constitution.

XIX – <u>Abri-bus – secteur de « La Balais »</u>

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité, un avis favorable à l'installation d'un abri-bus -secteur de « La Balais ». Ce dernier sera implanté sur le côté droit de la voirie communale quand on vient du bourg.

XX - <u>Trottoirs à refaire côté restaurant</u>

Monsieur le Maire précise que le revêtement composant le trottoir, rue de la Mairie – côté restaurant – se dégrade. Il est donc décidé de contacter le maître d'oeuvre afin de lui signaler ce dysfonctionnement pour qu'il soit procédé à des travaux de consolidation.

XXI – <u>Subvention exceptionnelle : Association Familles Rurales : 20 ans d'anniversaire</u>

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 5 Janvier 2014 de Mme Sophie DIOTEL - Présidente de l'Association Familles Rurales de LA CHAPELLE-BOUEXIC spécifiant qu'une fête sera organisée en 2014 pour fêter les 20 ans de l'Association Familles Rurales de LA CHAPELLE-BOUEXIC. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'Association Familles Rurales de LA CHAPELLE-BOUEXIC afin de permettre une participation financière pour le vin d'honneur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
-Emet un avis favorable à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'Association Familles Rurales des 20 ans de l'Association afin de lui permettre de participer au financement du vin d'honneur.

XXII – <u>Compte-rendu de la dernière réunion Vallons de Haute Bretagne Communauté.</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été procédé au vote du Budget Primitif 2014 lors de la dernière réunion de Vallons de Haute Bretagne Communauté.

XXIII – <u>Adhésion FEVILDEC</u>

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion à la FEVILDEC (Fédération Départementale de Lutte contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine), domiciliée ZAC Atalante Champeaux – rue Maurice Le Lannou – CS n° 74241 – 35042 RENNES Cédex pour un montant annuel de 125 €.
Les Communes signataires de la convention multi-services peuvent bénéficier des prestations suivantes :

- Accès au diagnostic programme départemental de lutte et surveillance contre le frelon asiatique.
- Accès au programme de lutte contre les ragondins et les rats musqués (assurance des piégeurs comprise).
- Accès au programme de lutte collective contre les chenilles urticantes.
- Accès au programme de lutte collective par piégeage contre les corneilles noires.
- Accès aux sessions de formation thématiques.

- Accès au service de lutte contre les pigeons en milieu urbain.
- Intervention gratuite d'éffarouchement sur les dortoirs d'étourneaux.
- Inscription gratuite de deux agents municipaux par an à une session de formation aux méthodes de lutte contre les taupes (théorie et pratique).
- Accès aux conseils techniques et réglementaires sur le sujet des organismes nuisibles via le forum annuel des communes et autres réunions thématiques.
- Prêt de matériel de piégeage (ragondins, fouines, corneilles, pigeons ….) avec assistance à l'installation.
- Fourniture de formulaires administratifs liés à la gestion des animaux nuisibles.
- Information régulière sur le thème des organismes nuisibles, sur les mesures en vigueur et l'évolution du contexte réglementaire.
- Exonération de l'adhésion annuelle pour l'achat de produits ou matériels divers.
- Accès aux opérations d'équipement collectif des communes en matériels spécifiques (parc communal de cages, équipement pour protection sanitaire des bénévoles …).
- Conditions préférentielles pour des interventions diverses chez les habitants de la commune (professionnels de l'agriculture et particuliers).
- Accès au service « Capture et enlèvement d'espèces nuisibles sur demande ».
- Conseils divers aux élus et aux agents municipaux, organisation de réunions locales de présentation et d'information sur demande.
- Possibilité de faire transiter toute aide financière attribuée par la Commune à destination de bénévoles agissant dans le cadre de missions d'intérêt collectif . (lutte ragondin ou autre…)

XXIV – <u>Affiliation volontaire au C.D.G. 35 : Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande .</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'affiliation, à titre volontaire, du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine (CDG 35) domicilié « village des Collectivités Territoriales – 1 avenue de Tizé – CS 13600 – 35236 THORIGNE FOUILLARD. »

XXV – <u>Constitution de l'atelier technique municipal : avenant n°1 : lot n°7 : passage alimentation triphasée.</u>

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'avenant n°1 émise par l'Entreprise SOLEO domiciliée 2, rue de la Guée – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC concernant l'alimentation triphasée soit 1 757,38 € HT, soit 2 108,86 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- Emet un avis favorable à l'avenant n°1 proposé par l'Entreprise SOLEO domiciliée 2 rue de la Guée – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC concernant les travaux désignés ci-dessus, à savoir :
- Montant de base du marché : 8 201,92 € H.T, soit 9 809,50 € TTC
- Avenant n°1 : 1 757,38 € H.T, soit 2 108,86 € TTC
- Montant global du marché : 9 959,30 € H.T, soit 11 918,36 € TTC

XXVI – Travaux de construction de l'atelier technique municipal : avenant n°1 : lot n°2 – maçonnerie – gros-œuvre : Entreprise CARDINAL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 Janvier 2013 décidant de retenir les différentes entreprises dans le cadre du marché de consultation selon la procédure adaptée et notamment l'Entreprise CARDINAL - domiciliée Zone Artisanale - « La Vieuville » - 35330 MERNEL concernant le lot n° 2 : maçonnerie – gros-œuvre pour un montant de 38 071,68 € HT, soit 45 533,73 € TTC.
Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du mail du 21 Février 2014 émanant de la Trésorerie de MAURE-PIPRIAC et « demandant un avenant disant que la société « Le Chêne » se retire du marché du lot n°2 ». Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- Emet un avis favorable à l'avenant n°1 concernant le lot n°2 – maçonnerie – gros-œuvre – attribuée à l'Entreprise CARDINAL domiciliée Zone Artisanale « La Vieuville » 35330 MERNEL pour un montant de 38 071,68 € HT, soit 45 533,73 € TTC stipulant que la Société « Le Chêne » se retire du marché du lot n°2.

XXVII - Travaux de construction de l'atelier technique municipal : approbation du nouveau planning de travaux.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du mail en date du 19 Février 2014 émanant du Maître d'oeuvre : Monsieur Didier GRASSIN – Cabinet AUXILIUM Ingénierie – domicilié L'Orangerie – 14, chemin des Bosquets – 35410 CHATEAUGIRON spécifiant que « les travaux de construction de l'atelier technique municipal avaient bien commencé initialement comme prévu au C.C.A.P. et planning lors de la signature des marchés » et précisant, d'autre part, « qu'au démarrage des travaux et notamment lors des demandes de DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux), il a été établi par ERDF que la zone de sécurité présentait un risque d'électrocution lors du levage de charpente avec la grue. Dès lors, le coordinateur SPS et la maîtrise d'oeuvre ne pouvaient qu'ordonner le décalage de cette opération. Ce décalage, donc un retard de livraison du bâtiment, s'est établi en fonction du déplacement de ligne Haute-Tension d'ERDF. Les délais administratifs, notification auprès des abonnés et la mise en place de la logistique des travaux à réaliser ont eu un impact important pour la reprise de ces derniers ». Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider ce nouveau planning de travaux afin de régulariser les situations de paiement auprès des entreprises.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le nouveau planning de travaux relatif aux travaux de construction de l'atelier technique municipal.

XXVIII – SIGEP: délibération relative au retrait de la Commune de SIXT SUR AFF.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 10 Janvier 2014 de Monsieur le Président du SIGEP (Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Piscine) domiciliée Mairie – BP 36 – 56382 GUER faisant part de la délibération du SIGEP en date du

11 Décembre 2013 acceptant le retrait de la Commune de SIXT SUR AFF à compter du 1er Septembre 2014. Monsieur le Maire spécifie au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer au sujet du retrait de la Commune de SIXT SUR AFF du SIGEP.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- Emet un avis favorable au retrait de la Commune de SIXT SUR AFF du SIGEP à condition qu'il n'y ait pas d'augmentation de charges les Communes restantes au sein du SIGEP.

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du Samedi 29 Mars 2014 à 10h30.

I - Objet : Installation du Conseil Municipal et élection du Maire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire sortant qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installé Mr MORAZIN Roger, Mme LE-TOURNEL Carole, Mr LERAY Michel, Mme LEBRET Louisette, Mr CHAUDAGNE Michel, Mme DUREY Nadia, Mr LEMOINE Patrick, Mme PERON Virginie, Mr COUDRAIS Rémy, Mme HIGNET Manuela, Mr KERGOURLAY Jean-Pierre, Mme AUDRAN Laëtitia, Mr LARCHER Eric, Mme POULY Alexandra, Mr CORVOISIER Jean-Yves dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur LERAY Michel, doyen d' âge des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a désigné pour secrétaire Mme POULY Alexandra.

Le Conseil Municipal a désigné pour assesseurs :
- Mr LARCHER Eric
- Mme HIGNET Manuela

Election du Maire

Premier tour de scrutin

Le Président après avoir donné lecture des articles L2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L66 du Code électoral) : 3
- nombre de suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

a obtenu :
- Mr MORAZIN Roger : douze voix

Mr MORAZIN Roger, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

II – Délibération fixant le nombre d'adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-2 ;
Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 4 postes d'adjoints.

III- Élection des Adjoints :

Considérant que la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC décompte plus de 1 000 habitants, Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L2122-4 et L2122-7 du CGCT).

Suspension de séance.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de dix minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger à l'élection des adjoints au scrutin de liste.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :
- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote : 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 3
- nombre de suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7
- a obtenu la liste de Mr LERAY Michel : douze voix.

Ont donc été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mr LERAY Michel.
Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tel qu'ils figurent sur la feuille de proclamation :

. Mr LERAY Michel
. Mme LEBRET Louisette
. Mr CHAUDAGNE Michel
. Mme DUREY Nadia

IV - Désignation de conseillers municipaux délégués - Information.

Dans le cadre de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de nommer des conseillers municipaux délégués suivants :

. Mme PERON Virginie
. Mme LETOURNEL Carole
. Mr LEMOINE Patrick
. Mr LARCHER Eric

Conseil Municipal du 14 Avril 2014

Adjoints et Conseillers municipaux délégués

Adjoint : Finances – Personnel – Terrains communaux : **Michel LERAY**

Adjoint : Affaires sociales (CCAS – Bouëxic Accueil) – Cimetière – Solidarité : **Louisette LEBRET**

Adjoint : Urbanisme – Développement durable – Réseaux (Assainissement – Eau potable – Electricité – Téléphone et Haut débit) – Eclairage public – Lotissement du Pont-es-Frères – Ordures ménagères. : **Michel CHAUDAGNE**

Adjoint : Communication (Echo – Site Internet) – Relations avec les acteurs de la vie économique : **Nadia DUREY**

Conseiller délégué aux relations avec la Communauté de Communes : **Carole LETOURNEL**

Conseiller délégué aux affaires scolaires : **Virginie PERON**

Conseiller délégué à la voirie, aux bâtiments communaux, au matériel : **Eric LARCHER**

Conseiller délégué à l'animation, à la vie associative, à la culture (Bibliothèque), aux relations avec Vigeois : **Patrick LEMOINE**

Commission : Objet : Développement durable * Responsable : **Jean-Pierre KERGOURLAY**

Commission : Objet : Citoyenneté – Jeunesse * Responsables : **Alexandra POULY et Laëtitia AUDRAN**

Désignation des Délégués des Conseils Municipaux aux Comités des syndicats Intercommunaux et aux Commissions communales.

Représentations :

1 – **Syndicat des eaux MAURE-MERNEL**
Objet : Gestion de l'eau potable
3 délégués titulaires : - CHAUDAGNE Michel – KERGOURLAY Jean-Pierre – MORAZIN Roger.
3 délégués suppléants : - LARCHER Eric – LERAY Michel – DUREY Nadia.

2 - **SIGEP**
Objet : Gestion de la piscine de Guer
2 délégués titulaires : - Virginie PERON – Alexandra POULY
2 délégués suppléants : - LEMOINE Patrick - HIGNET Manuela

3 - **COMMUNAUTE DE COMMUNES – VALLONS DE HAUTE BRETAGNE**
Objet : Gestion des compétences déléguées par les Communes
2 conseillers suite aux élections municipales du 23 Mars 2014 : - MORAZIN Roger – LETOURNEL Carole

4 - **SYNDICAT MIXTE DU GRAND BASSIN DE L'OUST**
Objet : Reconquête de la qualité de l'eau
2 délégués : - CHAUDAGNE Michel – KERGOURLAY Jean-Pierre

5 - **NATURA 2000**
Objet : Mise en valeur du site intercommunal autour du ritoir
1 délégué : - LERAY Michel

6 - **CCAS**
Objet : Gestion des affaires sociales
- 6 membres du Conseil Municipal : - LEBRET Louisette (Vice-Présidente)
LARCHER Eric – LEMOINE Patrick – LETOURNEL Carole – AUDRAN Laëtitia -
HIGNET Manuela –
6 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune :
* un représentant des associations familiales (UDAF) : Mme LARCHER Marie-Thérèse
* 2 représentants des associations de retraités et de personnes âgées : Mme MASSON Léone – Mr SOULAINE Roger
* un représentant des personnes handicapées (FNATH) : Mr BERTIN Bernard
* 2 représentants d'associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion :
- Secours Catholique : Mme DION Lucienne
- ADMR : Mme TIGER Marie-Thérèse

7 – **COMMISSION LISTES ELECTORALES**
Objet : Inscription et radiation sur les listes électorales
4 délégués : - POULY Alexandra – LERAY Michel – AUDRAN Laëtitia -
HIGNET Manuela –
Délégués extérieurs : 2 : - 1 membre désigné par le Préfet : TIGER Marie-Thérèse
- 1 membre désigné par le Tribunal de Grande Instance : SOULAINE Gervais

8 – **CLIC DES 4 RIVIERES**
Objet : Mettre en place tous les moyens d'information de prévention au service des personnes âgées, des handicapés.
1 délégué : LEBRET Louisette

9 – **SYNDICAT D'ELECTRIFICATION 35**
Objet : Gestion des travaux et maintenance d'électrification de la Commune
1 délégué : KERGOURLAY Jean-Pierre

10 – **Conseil d'Ecole**
Objet : Instance de relations avec les enseignants et des parents d'élèves élus
1 délégué : PERON Virginie

11 – **Délégué Défense**
1 délégué : LERAY Michel

Les commissions « des impôts », de la « Caisse des Écoles » et du SMICTOM restent à définir.

Commissions

Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

• **Personnel :** Rédaction fiche de poste – Emploi du temps – Gestion des congés – Evaluation Remplacement et recrutement – Optimisation des moyens humains .
- LERAY Michel : Président.
- DUREY Nadia – LETOURNEL Carole.

• **Finances :** Préparation du budget – Suivi des dépenses et recettes.
- LERAY Michel : Président
- LEBRET Louisette - CHAUDAGNE Michel - DUREY Nadia -
- POULY Alexandra -AUDRAN Laëtitia - CORVOISIER Jean-Yves

• **Appel d'Offres** : Le Maire + 3 membres titulaires : LERAY Michel – LEMOINE Patrick –
- COUDRAIS Rémy - 3 membres suppléants : POULY Alexandra – KERGOURLAY Jean-Pierre -
- CORVOISIER Jean-Yves

• **Voirie – Bâtiments – Matériels** : Suivi de l'état des routes – Préparation des éléments décisionnels – Fauchage – Surveillance des bâtiments – Gestion des rénovations.
- LARCHER Eric : Président
- LEMOINE Patrick – LERAY Michel – CORVOISIER Jean-Yves

• **Communication** : Écho chapellois – Site internet : évolutions …
- DUREY Nadia : Présidente
- LETOURNEL Carole – AUDRAN Laëtitia – KERGOURLAY Jean-Pierre – HIGNET Manuela

• **Vie associative** : Gestion des besoins particuliers – Subventions.
- LEMOINE Patrick : Président
- LEBRET Louisette - AUDRAN Laëtitia - PERON Virginie.

•**Affaires scolaires** : Suivi au quotidien – Mise en place de la réforme des rythmes scolaires – Équipement numérique.
- PERON Virginie : Présidente
- LARCHER Eric – CHAUDAGNE Michel – POULY Alexandra – HIGNET Manuela.

• **Urbanisme** : Suivi des déclarations préalables, des certificats d'urbanisme, des permis de construire, du lotissement du Pont-es-Frères – Spanc – Transition suite à suppression services DDTM.
- CHAUDAGNE Michel : Président
- PERON Virginie – LARCHER Eric – KERGOURLAY Jean-Pierre – COUDRAIS Rémy

• **Développement durable** : Bilan des actions mises en place – Nouvelles actions.
- KERGOURLAY Jean-Pierre : Président
- LEMOINE Patrick – POULY Alexandra – LEBRET Louisette

• **Citoyenneté – Jeunesse** : Mise en place d'un conseil municipal des jeunes, d'un moyen de communication avec les ados – Suivi de la politique jeunesse de la communauté de communes.
- POULY Alexandra - AUDRAN Laëtitia : Co-Présidentes
- PERON Virginie – LETOURNEL Carole - HIGNET Manuela

• **Assainissement – Réseaux** : Suivi du dossier d'affermage avec la Saur – Gestion des réseaux – Assainissement – Eau – Téléphone et haut débit – Éclairage public.
- CHAUDAGNE Michel : Président
- KERGOURLAY Jean-Pierre – CORVOISIER Jean-Yves.

• **Vie économique** : Actions en liaisons avec les acteurs de la vie économique – Signalisation et promotion.
- DUREY Nadia : Présidente
- LERAY Michel – HIGNET Manuela.

Commissions extramunicipales

• **Animation – Culture – Liens d'amitié** :Mise en place d'actions d'animations sportives, culturelles et liaison avec VIGEOIS.
- LEMOINE Patrick : Président
- LEBRET Louisette – AUDRAN Laëtitia - HIGNET Manuela –(cf article ci-dessous) faisant appel aux volontaires pour candidature.

• **Tourisme** : Accompagnement d'actions autour du château et Natura 2000.
- DUREY Nadia : Présidente
- KERGOURLAY Jean-Pierre – PERON Virginie - HIGNET Manuela
(cf article ci-dessous) faisant appel aux volontaires pour candidature.

Commissions extra-municipales.

Les personnes intéressées pour faire partie des commissions suivantes sont priées de téléphoner à la mairie avant le 10 mai.

- Commission Tourisme.
- Commission Animation - Culture - Liens d'amitié avec Vigeois.

☎ 02.99.92.01.15

Journées du Patrimoine
20 et 21 Septembre 2014.

Dans le cadre des journées du patrimoine, Mr de Kerdréan, propriétaire du Château souhaite marquer le rendez-vous et envisage de nombreuses animations.

Afin d'ancrer un peu plus encore le château dans la vie de la Commune, Mr de Kerdréan souhaite s'associer avec une ou des associations communales pour aider à l'organisation tout en établissant une participation aux recettes.
Toute association intéressée par une information plus complète est priée de s'inscrire à la mairie auprès **de Romains ROLLAND au 02.99.92.08.53 avant le 15 mai 2014**. Une rencontre sera ensuite organisée pour définir précisément les rôles de chacun.

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Nadia DUREY, Carole LETOURNEL.
Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY. Impression : Identic, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex.
Tirage : 595 Exemplaires. Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Avril 2014